AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -3-12-71 243381

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE ~~24 numéros par an~~

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - 21, route de Seurre - 21 BEAUNE - Tél. 5.17 et 9.57

ABONNEMENT ANNUEL 25 F.

COTE-D'OR - DOUBS - HAUTE-SAONE - JURA - SAONE-&-LOIRE - TERRITOIRE DE BELFORT - YONNE - NIÈVRE

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté". Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

Bulletin n° I35 - DECEMBRE I97I

VIGNE

CHLOROSE : Cette maladie physiologique s'est manifestée à nouveau en 1971 et chacun a pu constater la plus grande sensibilité des vignes. Facilement repérable, par suite du jaunissement des feuilles, cette maladie ne peut être confondue avec la panachure (forme de dégénérescence infectieuse) bien connue des praticiens.

Certaines décolorations du feuillage observées cette année ne sont dûes ni à la dégénérescence ni à la chlorose dite "calcaire". Une végétation languissante, sur de mauvais fonds, peut provoquer les mêmes symptômes, aggravés par les conditions climatiques du mois de Juin (ex. 1971).

La chlorose est caractérisée par un jaunissement assez pâle. En général les nervures restent vertes et la décoloration se manifeste dans les espaces inter-nervaires. Les souches épuisées meurent. Le repérage des zones où la chlorose se manifeste est aisé. Le traitement se justifie, sauf dans les cas les plus graves où l'on doit recourir à l'arrachage.

Cause : La chlorose est provoquée par un excès de calcaire dans le sol qui insolubilise le fer et empêche son absorption par la plante. Il s'agit, en fait, d'un problème agronomique et physiologique fort complexe.

Il est recommandé avant toute plantation, de procéder à l'analyse en calcaire actif du terrain pour éviter tout mécompte ultérieur. Le choix des porte-greffes est effectué en fonction de ce taux. Des précautions doivent être prises cependant, l'échelle de résistance à la chlorose étant variable selon l'origine génétique.

Traitement : L'apport de sulfate de fer dans le sol ne donne pas les résultats escomptés et ne peut être préconisé.

Le traitement conseillé consiste en un badigeonnage des plaies de taille, à l'aide d'une solution de sulfate de fer dans l'eau, après "démontage" pendant la période hivernale. La solution à utiliser est :

- sulfate de fer .... 30 Kgs
- acide citrique .... 2 à 5 Kgs
- eau .... 100 litres

Sur jeunes vignes, réduire la dose à 20 Kgs.

L'époque la plus opportune pour effectuer le traitement est celle située 8 jours après démontage (après une période de gelée). Utiliser de vieux appareils pour éviter la corrosion. Traiter uniquement les plaies de taille fraîches.

Des traitements peuvent être appliqués pendant la période végétative, en complément de celui préconisé ci-dessus. Les pulvérisations à effectuer sont à base de :

a/ - sulfate de fer, à raison de 700 g. par hectolitre d'eau, à appliquer fin Mai, début Juin, avant floraison (2 à 3 traitements répétés à quelques jours d'intervalle sans adjonction d'autre produit).

b/ - chélate de fer : consulter les notices des fabricants pour la compatibilité des mélanges et les doses.

Ce dernier type de produit peut s'utiliser en arrosage au pied des souches ou sous forme granulés.

Dernière note : Supplément n° 1 au bulletin 134 de Novembre 1971.

Les Ingénieurs responsables des Avertissements Agricoles :

J. PETIOT - M. TISSOT

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la Circonscription Phytosanitaire "Bourgogne et Franche-Comté" :

G. VARLET

P 360